

HOMMAGE A MAURICE CATHALA

Le 28 juin 2020 s'est éteint Maurice CATHALA, habitant de Serres-sur-Arget, ancien adjoint du Conseil Municipal. Très impliqué dans la vie locale et associative, il laissera une marque dans l'histoire de notre village. Le Conseil Municipal et moi-même nous associons pour témoigner à son épouse, ses enfants et petits-enfants nos sincères condoléances et notre amitié.

Alain Garnier, Maire

TRAVAUX

De nombreux travaux ont été effectués sur la commune en 2019. En voici un récapitulatif :

- **Au village** devant la mairie remplacement de la canalisation d'eau potable en fonte vétuste par une canalisation polyéthylène de la place jusqu'au cimetière, en prévision des travaux de sécurisation (coût des travaux à charge du SMDEA).
- **Route d'Alzen** au niveau du boudodrome mise en place d'un poteau incendie sur la canalisation de gros diamètre alimentant les hameaux jusqu'à l'Abbaye du Pesquié (coût 4159.20€).
- **Au village**, travaux de sécurisation devant la mairie : création d'un parking, de 2 dos d'âne ainsi qu'un plateau de ralentissement. Coût : 59 600,80 € dont 20000 euros environ restant à charge pour la commune.
- **A l'entrée du village** (5 emplacements) , installation de panneaux de signalisation indiquant les horaires d'extinction de l'éclairage public ainsi que des panneaux indiquant l'emplacement des différents points d'eau incendie (PEI)
- **A la salle polyvalente** : remplacement de 8 points lumineux par des projecteurs à LED . Une réponse tardive du Conseil départemental pour la subvention du relamping demandée en début d'année 2019 nous a obligés à financer les travaux nous-mêmes. Coût : 2 362,13 €
- **A l'école** : Création de trois nouveaux toilettes sous un préau. Coût : matériel : 4 383,62 € - personnel : 3 112,00 €
- **A la Mouline** :
 - * Travaux sur 3 gîtes sur pilotis : coût : matériel 3 635,60 € - personnel : 13 100,00 €
 - * Réfection du carrelage de la piscine et achat d'un nouveau grillage. Coût : Matériel : 31 380,36 € - personnel : 3 112,00 €
 - * Mise aux normes PMR des sanitaires du camping : Coût en matériel : 2 422,38 €
- **A la Coupière** : le pont de bois cassé par le passage d'un véhicule inconnu a été réparé et remplacé par du béton. L'ensemble n'a pu être changé étant donné que la voûte du pont est sous surveillance, en vue d'éventuels travaux de consolidation.
Coût total : 7 684,78 € Ce total comprend également les différents travaux de nettoyage, de réparation et de rebouchage (voirie, écoulement du pluvial) effectués dans vos hameaux.
- **A Darnac**, au niveau d'un logement communal : reprise de l'assainissement, tuyauterie débouchée, modification des évacuations, remblaiement.

Les travaux en cours et prévus par le nouveau Conseil municipal vous seront communiqués dans le prochain bulletin municipal.

NAVETTE

A compter du 4 septembre 2020 une navette de transport va être mise en place pour le trajet Serres-sur-Arget / Foix tous les vendredis

Points D'arrêt	HORAIRES DES VENDREDIS	
	départ	retour
Lasserre	9h00	12h30
Balança	9h03	12h27

Les réservations doivent s'effectuer au plus tard la veille avant midi auprès de la plateforme de réservation du prestataire Transdev : * par téléphone au **05.34.01.21.50** du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h* sur le site web reseau-fbus.fr, 24h/24 avec une confirmation envoyée par mail. En indiquant le jour souhaité pour voyager, nom et prénom de l'utilisateur, et l'adresse du point d'arrêt où la navette doit venir vous chercher.

Dès que les conditions sanitaires le permettront, Mr le Maire et son Conseil municipal convieront les habitants à une rencontre conviviale afin de célébrer ensemble le début de ce nouveau mandat.

En attendant, **nous vous souhaitons à toutes et tous un bel été !**



INFOS PRATIQUES

HORAIRES DE LA MAIRIE

Lundi : 16h30-18h30
Mardi : 14h30-16h30
Mercredi : 10h-12h
Jeudi : 14h30-16h30
Vendredi : 10h-12h

1er Samedi du mois : 10h-12h. Permanence des élus.

Ces horaires ont été décidés après une étude statistique de la fréquentation de la mairie.

Tel : **05 61 65 16 21**

Mail : mairiedeserres09@gmail.com

Site : <http://serres-sur-arget.fr/>

HORAIRES DE LA POSTE

Lundi : 14h30-17h30
Mardi : 14h30-17h30
Mercredi : 14h30-17h30
Jeudi : 14h30-17h30
Vendredi : 14h30-17h30
Samedi : Fermé

Tel : **05 34 14 51 92**

AGENDA

COMITE DES FETES

Le 12 Septembre, le Comité des fêtes organise une fête de fin de confinement ! Cette fête aura lieu sur la place devant la mairie et commencera à midi par un apéritif offert par le Comité. Pour le déjeuner une brasucade de moules (moules grillées) accompagnée de frites vous est proposée. Le repas sera animé par **l'orchestre New Deal**. L'après-midi sera dédiée aux enfants avec des jeux gonflables (5 euros l'entrée).

Le célèbre feu d'artifice du Comité des fêtes ne pourra pas être assuré le soir en raison des contraintes liées au COVID19. Le Président du Comité des fêtes nous rappelle que la quête n'a pu être effectuée cette année mais il vous est toujours possible de soutenir l'association la plus festive de notre village en déposant une enveloppe dans sa boîte à lettre. Pour rappel : Laurent Mercandier habite juste en face du cimetière près de la mairie.

L'ARGET

Compte tenu des incertitudes liées à la situation sanitaire, l'ARGET a décidé :

- de reporter à 2021 l'édition de 2020 d'**Arts et Artisanat** prévue le 27 septembre prochain ainsi que les animations prévues, notamment la prestation d'Olivier de Robert.

- de remplacer cet événement par un **Marché de Soutien aux Artisans d'Art** qui aura lieu le même jour (27 septembre) mais en extérieur, devant la salle polyvalente, de 10h à 18h.

ELECTIONS MUNICIPALES

Le 15 mars 2020, dans le plus strict respect des consignes sanitaires, les élections municipales ont été organisées sur la commune. Exceptionnellement, Le bureau de vote a été déplacé vers la salle polyvalente et le matériel d'émargement a été désinfecté régulièrement.
Avec une participation supérieure à la moyenne nationale (55%), ont été élus:

Alain Garnier, 63 ans. Ancien entrepreneur du bâtiment à la retraite.
Annabel Augustin, 48 ans, gestionnaire administrative et budgétaire au Conseil Départemental
Marie-Cécile Rivière, 43 ans, rédactrice à son compte
André Laurent, 69 ans, ancien Directeur général des services de collectivités territoriales
Sonia Portet, 46 ans, assistante administration et technique à l'Estive
Antoine Domanec, 35 ans, technicien spécialisé dans le déploiement et la maintenance du réseau de télécommunication en Ariège
Jean-François Delhon, 67 ans, ancien technicien en électrotechnique et énergie, retraité
Grégory Lafosse, 34 ans, mécanicien automobile

Daniel Mouillat, 59 ans, retraité de l'administration pénitentiaire
Thierry Torrès, 54 ans, retraité du ministère de la Défense dans le domaine de l'informatique et des télécommunications
Raphaël Genz, 46 ans, entrepreneur dans tous les domaines du bâtiment
Danièle Casse, 61 ans, retraitée de la Banque postale
Jacques Vu-Van, 71 ans, retraité de l'édition publicitaire et du conseil en immobilier d'entreprise
Michel Andolfo, 50 ans, responsable du pôle travaux génie civil et chantiers montagne au SMDEA
Françoise Bauzou, 60 ans, cadre administrative à l'Education nationale

Le Conseil municipal élu remercie toutes les personnes qui se sont déplacées aux urnes pour ce moment si important pour le bon fonctionnement de la commune.

Le 25 mai 2020, en raison des mesures sanitaires imposées par la préfecture, s'est tenue à huis clos l'élection du maire et de ses adjoints.
Le conseil municipal a élu en procédant à un vote par bulletin secret :

Alain GARNIER en tant que maire de la commune de Serres -sur-Arget
Annabel AUGUSTIN en tant que 1° adjointe
Marie Cécile RIVIERE en tant que 2° adjointe.

Le 08 juin 2020, lors d'un Conseil municipal à huis clos ont été élus les délégué(e)s et leurs suppléant(e)s qui représenteront la commune auprès des différents partenaires, instances et institutions :

Communauté d'Agglomération du Pays de Foix-Varilhes : Alain Garnier, Annabel Augustin.
Commission d'Appel d'Offre (CAO) : Michel Andolfo, André Laurent, Annabel Augustin, Jacques Vu-Van, Sonia Portet, Françoise Bauzou
SMECTOM : Alain Garnier, Thierry Torrès
SMDEA : Thierry Torrès, Alain Garnier
Syndicat Départemental d'Energies de l'Ariège (SDE09) : Jean-François Delhon, Antoine Domanec
Affaires militaires : Daniel Mouillat, Raphaël Genz
Syndicat de l'Artillac : Michel Andolfo, Raphaël Genz

Syndicat Mixte de Création et de Gestion d'une Aire de Grand Passage (SMCG) : Grégory Lafosse, Sonia Portet
Parc Naturel Régional (PNR) : Jean-François Delhon, Daniel Mouillat
Comité National d'Action Sociale (CNAS) : Sonia Portet, Annabel Augustin
Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) : André Laurent, Annabel Augustin
Commission de contrôle des listes électorales (CCLE) : Danièle Cassé

INCIVILITES

Les espaces propreté ne sont pas des déchetteries.

Vous pouvez y déposer seulement le verre et le papier. De même, les cartons doivent être déposés tous les mardis soir dans les sacs jaunes prévus à cet effet. Les sacs sont disponibles à la mairie aux horaires d'ouverture. Nous faisons appel au civisme de chacun pour que Serres-sur-Arget conserve son cadre de vie agréable et convivial.

Pour rappel : selon l'article R. 633-6 du Code pénal le fait de déposer, d'abandonner, de jeter ou de déverser, en lieu public ou privé, à l'exception des emplacements désignés à cet effet par l'autorité administrative compétente, des ordures, déchets, déjections, matériaux, liquides insalubres ou tout autre objet de quelque nature qu'il soit, est depuis 2015 passible d'une contravention de 3^e classe (450 euros maximum).

ECLAIRAGE PUBLIC

Depuis quelques mois déjà, les horaires d'extinction de l'éclairage public sont les suivants : 23h – 6h. Cet horaire a été mis en place à l'année.

BOIS COMMUNAL

La Commune dispose de lots de bois en différentes longueurs, d'essences feuillues mélangées, qu'elle propose, comme l'an passé, à 60 € les deux stères en l'état (à venir chercher sur place) ou à 80 € si vous souhaitez qu'il soit livré. Voir délibération n° 2017-104.

**Merci de contacter la mairie
au 05 61 65 16 21 si vous êtes
intéressé.**

LIENS UTILES ET PARTENAIRES

Communauté d'agglomération de Foix Varilhes :
<http://www.agglo-foix-varilhes.fr/>

Parc Naturel Régional :
<http://www.parc-pyrenees-ariegeoises.fr/>

Conseil départemental de l'Ariège :
<http://www.ariège.fr/>

Pôle Agglomération Adolescence Jeunesse
Information Prévention (PAAJIP) :
<https://www.paajip.com/>

Syndicat Départemental de l'énergie :
<http://sde09.fr/>

HOMMAGE A PATRICK RIVIERE

C'est le cœur bien lourd que j'ai entamé cette nouvelle année 2020. Lourd de la perte de notre agent communal Mr Patrick Rivière, décédé très subitement en fin d'année 2019. Patrick était un agent communal dédié à la technique et aux espaces verts à Serres-sur-Arget depuis presque 30 ans et tout le monde ici le connaissait. Il était très émouvant à ce propos le jour de ses funérailles de voir tous ces visages venus de la Barguillère et d'ailleurs lui rendre un dernier hommage.

Je tiens, en mon nom et celui du Conseil municipal, à faire part à sa famille de mon soutien amical et respectueux. Car perdre un employé fidèle est une chose déjà triste mais perdre un père, un mari, un membre de sa famille est une épreuve bien cruelle. Je leur souhaite tout le courage nécessaire pour affronter cette épreuve. Et je suis sûr que la mémoire de Patrick restera longtemps présente auprès des citoyens, de ses collègues et du Conseil municipal.

Alain Garnier, Maire

Il a également installé les différentes commissions au sein du Conseil :

1. Commission Travaux et Sécurité :

- Réflexion, programmation et suivi des travaux liés à la création et à l'entretien des infrastructures et bâtiments communaux et des routes communales.
- Pré instruction des demandes déposées et liées à la voirie communale (Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux – D.I.C.T. -, modification de circulation, ...).
- Réflexion et programmation des mesures de sécurité sur le territoire de la commune (sécurité routière, défense extérieure contre les incendies – D.E.C.I. -, biens dégradés présentant un danger pour les personnes et autres biens,...).
- Suivi des contrôles de sécurité.
- Gestion de la salle polyvalente (état des lieux lors de location ou prêt, entretien, nettoyage, ...).

2. Commission Urbanisme, environnement et déchets :

- Gérer les demandes d'autorisation d'urbanisme sur la commune.
- Finaliser l'élaboration du P.L.U.
- Gestion du cimetière (recensement des concessions, inventaire des emplacements disponibles, entretien du cimetière,...).
- Gestion des déchets sur la commune en lien avec le S.M.E.C.T.O.M.

3. Commission Ressources humaines, action sociale et aînés :

- Organisation et fonctionnement du service communal.
- Gestion du personnel communal (recrutement, carrière,...)
- Élaboration du règlement intérieur et du document unique d'évaluation des risques
- Mise en place d'actions spécifiques concernant l'aide et le soutien aux personnes en difficulté sur la commune (impayés).
- Suivi des dossier de demande d'aide sociale auprès du Conseil Départemental (A.P.A., P.C.H., obligés alimentaires,...).
- Gestion des actions en faveur des aînés de la commune.

4. Commission Finances et juridique :

- Suivi budgétaire.
- Préparation et élaboration des documents financiers de la commune (Budgets, décisions modificatives, comptes administratifs).
- Préparation des conseils municipaux (ordres du jour, notes de synthèse, P.V. et délibérations).
- Examen des demandes de subventions des associations.
- Gestion de la dette et des emprunts.
- Gestion des affaires juridiques de la commune.
- Suivi des actes administratifs de la commune (délibérations, arrêtés).
- Gestion des assurances.
- Préparation des différentes consultations pour mise en concurrence financière

5. Commission Ecole et jeunesse :

- Relation entre le corps enseignant, les parents d'élèves et la municipalité.
- Participation aux conseils d'école.
- Gestion des affaires scolaires et périscolaires (suivi de l'A.L.A.E., du P.E.D.T.).
- Réflexion et mise œuvre d'actions en faveur des jeunes de la commune

6. Commission Communication, vie locale et tourisme :

- Élaboration du bulletin municipal.
- Gestion du site internet.
- Contact et relation avec les correspondants de la presse locale.
- Contact et relation avec les associations communales.
- Contact et relation avec les autres communes de la vallée.
- Réflexion sur les actions à mettre en œuvre sur la commune pour redynamiser la vie locale et créer du lien.
- Gestion du pôle tourisme (gîtes, camping, piscine).
- Adressage des rues.

L'équipe est motivée et pleine d'entrain pour attaquer ce nouveau mandat. Six ans s'ouvrent devant nous, six ans de projets, de réalisations qui dynamiseront à coup sûr, dans la continuité de ce qui a été accompli ces deux dernières années, notre belle commune.

COVID 19

Que s'est-il passé à Serres-sur-Arget durant ces mois de crise sanitaire ? Dès le début du confinement le 17 Mars, la municipalité s'est organisée pour garder contact avec les personnes fragiles et vulnérables, notamment les plus âgées. Des informations de contact leur ont été distribuées par voie de boîtes à lettres, des appels téléphoniques réguliers ont permis de prendre de leurs nouvelles et de relever les difficultés existantes.

La municipalité a ensuite distribué dans les boîtes à lettres de tous les habitants des informations concernant le ramassage des déchets (perturbé en pareille crise).

Des bénévoles se sont volontaires pour faire des courses aux personnes fragiles ou dans l'impossibilité de se déplacer.

A la sortie du confinement, si la commune a rencontré des difficultés pour se fournir en masques de protection (chirurgicaux et tissu), elle a ensuite pu organiser une distribution, en premier lieu aux personnes âgées et vulnérables au virus, puis à l'ensemble de ses habitants.

Nous espérons que vous avez vécu, tous et toutes, cette période si particulière sans trop d'inconfort, de solitude, ou d'angoisses. N'hésitez pas à venir vous exprimer à ce sujet si vous en ressentez le besoin, la Mairie vous est ouverte.

ECOLE

Au début de la crise, **l'école a fermé ses portes le 13 mars** au soir. Un enseignement à distance a été mis en place par les enseignants, qui ont gardé un contact distancié avec les familles durant ces deux mois. A l'annonce du **déconfinement prévu pour le 12 Mai**, les élus ont initié une réunion de travail le 30 avril sur l'organisation possible à l'école en vue d'une réouverture. Il a été décidé alors, en présence des enseignants, animateurs, représentants des parents, élus, secrétaire, que les moyens sanitaires de protection et de désinfection manquaient, ainsi que le personnel d'animation, pour ouvrir l'école dès le 12 Mai. **La date du 2 Juin a été choisie ensemble**, afin de laisser à tous le temps d'organiser cette rentrée très spéciale.

C'est main dans la main que nous avons travaillé avec les équipes scolaires et périscolaires afin de fournir aux familles une information claire et aux enfants un accueil le moins anxiogène possible. Seuls 24 enfants ont pu être accueillis à l'école, sur 68 enfants scolarisés. En effet, seuls deux enseignants avaient repris en présentiel, donc deux classes seulement ont pu rouvrir.

Au vu des contraintes sanitaires, ces classes ne pouvant accueillir pour l'une que 8 enfants et pour l'autre 11 enfants, des roulements ont été organisés pour pouvoir en accueillir un peu plus au moins deux jours par semaine.

Nous voulons souligner la forte implication de nos enseignants pendant cette crise, qui a permis non seulement aux enfants en difficulté scolaire de ne pas lâcher prise durant les deux mois de confinement, mais aussi aux familles d'être accompagnées et écoutées de façon individuelle et attentive. La communication entre la mairie et l'école s'est faite de façon fluide et soutenue.

Enfin, le 22 Juin c'est finalement l'ensemble des enfants qui est à nouveau accueilli (avec un protocole assoupli) par notre équipe enseignante, à l'exception du mercredi qui reste dédié au nettoyage et à la désinfection. Un aménagement des temps d'ALAE reste néanmoins nécessaire sur la journée afin de répondre aux contraintes d'encadrement imposées par le protocole sanitaire.

IMPORTANT

Suite à l'annonce des contraintes sanitaires liées à l'utilisation des piscines municipales (bassins et pataugeoires), la mairie de Serres-sur-Arget a décidé, à regret, de ne pas ouvrir sa piscine cet été.

En effet les règles de distances physiques seront impossibles à faire appliquer ou même respecter, dans ce cas le protocole sanitaire impose de fermer les bassins. Merci de votre compréhension.